

PRINCIPES DIRECTEURS

PROTOCOLES

I. Dans sa résolution du 7 avril 2003, la Corporation municipale de Buckland adoptait les principes directeurs régissant la formation et l'organisation du CCF-150. Le but principal était d'établir le cadre général de fonctionnement du CCF-150 pour faciliter et aussi assurer la stabilité de ses opérations. Un des moyens retenus pour atteindre cet objectif étant la signature d'un protocole précisant les rôles et les responsabilités des deux parties. Ce besoin fut réitéré dans une autre résolution formulée le 1er mars 2004 et un document de travail fut élaboré et déposé pour discussion et analyse. La réflexion s'est poursuivie pour finalement aboutir à la signature d'un protocole d'entente le 16 février 2006, par le maire M. Robert Lejeune et Mme Jocelyne Plante, présidente du CCF-150.

Pour votre information, voici les principaux points qui sont traités dans ce protocole.

1. Utilisation des terrains et immeubles municipaux
2. Utilisation des services municipaux (administratif et secrétariat)
3. Local de rangement pour le CCF-150
4. Budget annuel prévu par la municipalité jusqu'en 2007
5. Site Web partagé, centre de courrier électronique, gestion d'une base de données
6. Assurance CSST pour les bénévoles du CCF-150 et des CS, assurance responsabilité des administrateurs du CCF-150
7. Mécanisme d'avance de fonds par la municipalité
8. Répartition des revenus ou du déficit
9. Char allégorique
10. Visibilité de la Municipalité vis-à-vis le CCF-150
11. Relations avec les députés et autres instances
12. Validation juridique
13. Frais de recherche
14. Gestion, TPS, TVQ, reçu fiscal
15. Rapport d'activités et financiers
16. Distribution des articles promotionnels et points de vente
17. Ajouts ou modifications au protocole

L'esprit et la lettre du document vise l'utilisation judicieuse des infrastructures municipales pour faciliter le déroulement harmonieux des activités du 150e de Buckland. Cela devrait entraîner une gestion plus efficace de l'évènement et augmenter la visibilité de Buckland à tous points de vue.

II. La prochaine étape consistera à l'examen par la Municipalité de divers mécanismes pour valoriser l'action bénévole requise pour réaliser le 150e. Lorsque les décisions seront prises à ce sujet, nous vous en ferons part.